

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2026-47 : Développement Durable _ Achat d'extincteurs lithium

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-48 du Conseil Communautaire en date du 08 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants ;*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG) exerce la compétence obligatoire collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et, à ce titre, gère les déchèteries du territoire communautaire ;

Vu le risque d'incendies pouvant survenir sur des sites de déchèteries déclenchés et causés par des batteries lithium, contre lequel les extincteurs classiques ne sont pas efficaces ;

CONSIDERANT qu'il convient, dans le cadre de la mise en sécurité des agents de déchèteries, d'acheter des extincteurs pour batteries lithium pour gérer ces situations ;

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette prestation et l'analyse des offres ;

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire, annexée à la présente, de l'entreprise FIVMEX, sise 53, rue des Lavandes – 26130 MONTSEGUR-SUR-LAUZON, portant sur la fourniture et l'installation de 3 extincteurs pour les sites de déchèteries étant précisé que le coût total de la prestation s'établit à 1 296,00 € HT, soit 1 555,20 € € TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 12 mai 2026
Le Président,
Jean-Louis MARTIN

